

**COMMISSION DE L'ATHLETISME PROFESSIONNEL - CAP -  
PROCES VERBAL DE LA REUNION N°1 / 2018  
30 JUIN 2018 AU SIEGE DE LA FFA**

Présidence	Gilbert MARCY
Présents	Catherine ARCUBY, Solange CARFANTAN, Marcel FERRARI, Bruno MARIE-ROSE, René METZ, Claude RAVEL, Anne TOURNIER-LASSERVE, Thierry TRIBONDEAU, Christophe ZAJAC
Invités présents	Jean-Patrick THIRION
Excusés	Laure BROWNE, Yoann KOWAL, Pascal THIEBAUT

**ORDRE DU JOUR**

- Mise en place de la Commission
- Information des membres de la Commission
- Athlètes PRO A PRO B, collectif relais, entraîneurs, aspirants PRO 2024
- Modalités d'accès athlètes PRO A, 2019 propositions au Bureau fédéral
- Circuit des meetings PAT,
- Questions diverses

**1. POINT 1**

Gilbert MARCY rappelle les éléments historiques qui conduisent à la composition actuelle de la Commission de l'Athlétisme Professionnel.

La LNA (Ligue Nationale d'Athlétisme) a permis au cours des 10 dernières années de mettre en place et de développer un statut professionnel pour les athlètes.

Le CA (Conseil d'Administration) de la LNA était constitué de plusieurs collègues, permettant de représenter toutes les composantes de l'athlétisme.

La composition de cette Commission fédérale repose sur la même organisation.

Lors de la mise en place de cette Commission fédérale, afin de ne pas en perdre la substance, celle-ci fut constituée de personnes ayant œuvré au sein du CA de la LNA et du groupe de travail LNA/FFA, ceci afin de permettre une fusion-absorption harmonieuse.

## Les différents collègues

Président	Gilbert MARCY
Personnalités extérieures	Laure BROWNE, René METZ, Christophe ZAJAC, Bruno MARIE-ROSE
Personnalités fédérales	Anne TOURNIER-LASSERVE, Solange CARFANTAN, Catherine ARCUBY, Marcel FERRARI
Représentant des Clubs	Claude RAVEL
Représentant des Athlètes	Yoann KOWAL
Représentant des Entraîneurs Pro	Thierry TRIBONDEAU
Représentant des Meetings	Pascal THIEBAUT

Un tour de table permet de faire les présentations plus en détail.

## 2. POINT 2

Pour la bonne information de tous, le Président rappelle les différentes étapes de cette fusion-absorption.

Un état des lieux de la LNA a été fait : il a été présenté lors du CD de la FFA.

Les conclusions font apparaître une réelle évolution du statut des athlètes « professionnels », une progression des performances et des résultats, une meilleure exposition de l'athlétisme par le circuit des meetings PAT (Pro Athlé Tour), pour les points positifs et quelques domaines à améliorer, la professionnalisation des clubs, de l'encadrement des athlètes et le financement de l'ensemble.

Sur la base de ce constat, le groupe de travail désigné initialement a fait des propositions au Bureau fédéral :

- en 1<sup>er</sup> lieu, conserver et pérenniser les acquis de la LNA en maintenant les statuts PRO A et PRO B, par une aide à la professionnalisation versée aux clubs ;
- inclure dans le dispositif global les athlètes des catégories U20 pour leur permettre de développer au plus tôt leur projet personnel et sportif dans ce cadre de la professionnalisation, projet Aspirants PRO ;
- inclure les entraîneurs des athlètes PRO dans la démarche lorsque ces entraîneurs ne sont pas Cadres d'Etat ;
- développer des collectifs relais qui sont de nature à accompagner les athlètes et les clubs vers une démarche de professionnalisation.

L'ensemble de ces mesures, issues, soit de réflexions de la LNA, soit du groupe de travail ou de la DTN a été proposé au Bureau fédéral au cours de la période de septembre 2017 à avril 2018.

Ces mêmes mesures ont fait l'objet d'une mise en perspective dans le cadre de l'attribution des JO 2024 à la ville de Paris et du projet Fédéral.

Le groupe de travail LNA/FFA a procédé dès le mois de janvier 2018, à la mise en place :

- des contrats athlètes PRO A et PRO B, avec la mise à jour des contrats de travail et d'image et des conventions de financement avec les clubs ;
- des contrats athlètes des collectifs relais 4x100 et 4x400 hommes et femmes, avec les clubs (cette mise en place en cours d'année a amené le groupe à contacter les Ligues régionales et les Comités départementaux pour aider à sa réalisation, en même temps que des échanges fructueux avec les clubs concernés), les conventions de financement de 20 athlètes sur 21 ont été validées à la date du 30 juin, le dernier dossier pourrait être régularisé début juillet ;
- o des conventions et contrats pour la mise en place du soutien aux 10 entraîneurs PRO retenus dans le cadre de critères définis par la DTN ; les dossiers sont en cours de finalisation.

Le groupe de travail a participé aux réflexions sur la mise en œuvre du projet aspirant PRO, appel à projet lancé par la DTN.

Le groupe a travaillé sur le cahier des charges du club PRO, l'environnement de l'athlète puis, sur le sujet de la professionnalisation des clubs.

En parallèle, le circuit des meetings PAT a été maintenu et organisé pour 2018, dans les conditions totalement identiques à celles de 2017.

La participation des athlètes a fait l'objet d'une modification pour rendre ce circuit plus attractif et obtenir une participation plus importante. Force est de constater, après l'étape de Nancy qu'il y a encore du travail à réaliser.

Après ce balayage rapide des sujets, plusieurs échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission :

- mise en place de la Commission ;
- la réunion de ce jour se fait en groupe complet ;
- la Commission se réunira 4 fois par an en groupe complet ;
- la Commission désigne un groupe restreint qui sera amené à se réunir plus souvent et qui va assurer sa propre gestion ;
- Solange CARFANTAN, Catherine ARCUBY, Marcel FERRARI, René METZ, Gilbert MARCY, Christophe ZAJACQ composent ce groupe restreint.  
Ils seront accompagnés par les représentants
  - de la DTN, Jean-Patrick THIRION,
  - de la DG ➔ à désigner.
- la gouvernance de la Commission et la transversalité des actions seront assurées par ce groupe restreint.

Les grandes actions de la Commission sont résumées :

- athlètes PRO A et PRO B,
- collectifs relais,
- entraîneurs PRO,
- collectif 2024 et déclinaison dans les structures déconcentrées,
- circuit des meetings,
- relation avec les entreprises,
- suivi socio-professionnel,
- clubs PRO,

et tout sujet qui s'imposera pour permettre à la FFA de réussir 2020 et les jeux de PARIS 2024.

Plusieurs points sont ensuite abordés :

- règles de qualification pour les athlètes relatives au statut PRO A en 2019 : la Commission propose au Bureau fédéral que les athlètes ayant réussi un podium aux Championnats d'Europe soient retenus pour le statut PRO A. Le statut PRO B sera validé par la Commission au vu des résultats 2019 ;
- pour les collectifs relais, la DTN établira la liste des athlètes retenus ;
- pour le collectif 2024, les modalités de sélection seront vues avec la DTN pour la campagne 2019.

Le contrat de travail utilisé jusqu'à présent dans les relations clubs/athlètes est un CDD d'usage ; une évolution de ce contrat est en cours. Rendez-vous a été pris avec le CoSMoS en septembre prochain afin de préparer le nouveau contrat à mettre à disposition des clubs.

- suivi socio-professionnel :  
Gilbert MARCY a reçu à la Fédération les sœurs RIBEIRO, Responsables de la Société *PERFE'O*. Cette structure peut apporter des outils pour accompagner les athlètes dans leur formation. La formation du CNOSF peut également faciliter l'accompagnement des athlètes. La Commission se rapproche de la DTN pour mettre en œuvre cette partie de l'accompagnement.  
Laure BROWNE a fait une proposition de projet « professionnalisation des athlètes » diffusée avec ce procès-verbal. La proposition a été examinée en séance, le temps nous étant compté ; les membres de la Commission feront part de leur ressenti auprès du Président.  
Une ébauche de la mise en place du suivi socio-professionnel sera examinée en octobre 2018.  
Les contrats et la relation avec les clubs seront examinés entre octobre et décembre 2018.

Sujets divers à traiter avant la fin d'année :

- circuit des meetings 2019,
- engagement des athlètes vis-à-vis des meetings, au vu des participations 2018.

La mise en place de la Commission étant très récente, l'élargissement à de nouveaux clubs dans le cadre des actions collectifs relais, aspirants PRO, entraîneurs PRO, il apparaît important de réunir les responsables de clubs pour les informer et répondre ainsi à leurs interrogations.

Une réunion devrait être organisée avant décembre prochain pour permettre d'organiser la mise en œuvre des contrats pour 2019 de façon harmonieuse et moins « tendue » que cette année 2018.

Concernant le dossier des aspirants PRO, l'appel à projet de la DTN a permis à 108 athlètes de se déclarer intéressés et de déposer leurs projets.

Seuls 12 dossiers sur les 40 meilleurs dossiers ont été pris en compte par la Fédération ; il est important que la Commission, la Fédération, les structures déconcentrées et les Clubs se rencontrent pour offrir une réponse appropriée, dans un premier temps aux 28 dossiers suivants, puis à l'ensemble des athlètes ayant répondu. Le travail partagé de toutes les structures et de tous les financeurs devrait permettre une réponse adaptée aux athlètes.

Enfin la Commission va rencontrer le Directeur Général de la FFA en vue de disposer de moyens humains et matériels suffisants pour assurer sa mission.

Les membres du groupe de travail assurent, pour l'instant, le suivi des contrats avec les athlètes et les relations contractuelles avec les clubs.

**Gilbert MARCY**

PRESIDENT